AR Prefecture

083-218300887-20260702-2026054-DE
Reçu le 07/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
Liberté-Égalité-Fraternité
Commune de Néoules

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOULES
SEANCE DU 2 JUILLET 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, aux date et heure susmentionnées, le conseil municipal de la commune de Néoules, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de madame le maire, Sophie ABOUDARAM.

Présents : Sophie ABOUDARAM – Christophe LACOMBE – Patrick GUARINOS – Daphné YETERIAN – Mikaël SCHNEIDER – Nicole LEBON – Laurence GASSIER – Jacques OLES – Laurène PEREZ – Christian TRIVERO – Clément SIMON – Françoise BERTHOLET – Isabelle GATTI Charlotte PARTOUCHE – Fouad ABBAOUI – Jean-Daniel WIDMAIER – Emilie CLEMENT Guillaume BERNARDEAU – Mireille GALIZIA Rodolphe HUBERT

Absents excusés : Karine BILLAULT – Fabien COLOMBAN – Kévin MARTIN

Ont donné pouvoir : Karine BILLAUT à Sophie ABOUDARAM – Fabien COLOMBAN à Emilie CLEMENT – Kévin MARTIN à Françoise BERTHOLET

Date de la convocation : 25.06.2026
Nombre de membres composant l'assemblée : 23
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 23
Quorum (12) : Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, madame Françoise BERTHOLET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-054 – Compte rendu de la décision prise dans le cadre des délégations attribuées au maire

En vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), madame le maire rend compte de la décision prise dans le cadre des délégations attribuées au maire, à savoir :

- Décision n°2026-03 en date du 23 avril 2026, annule et remplace la décision 2025-22 en date du 5 juin 2025, portant demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du fonds vert 2026, déposée en 2025 et relative à la requalification du centre village, phase 2 « Renaturation de la place de la Liberté ».

DONT ACTE

Adopté en séance publique le 2 juillet 2026.

Le maire,
Sophie ABOUDARAM

MAIRIE DE NEOULES
83136